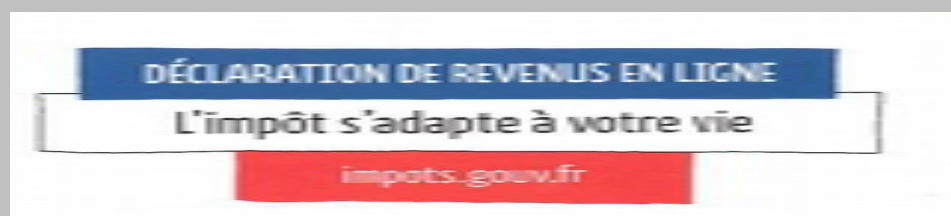


DECLARATION DES REVENUS DE L'ANNEE 2016



Votre revenu fiscal de référence 2015 est supérieur à 28 000 € et vous avez accès à Internet,

VOUS DEVEZ DECLARER VOS REVENUS 2016 EN LIGNE SUR IMPOTS.GOUV.FR

DECLARER EN LIGNE SERA PROCHAINEMENT OBLIGATOIRE pour tous N'ATTENDEZ PAS pour vous y mettre et découvrir les services en ligne sur impots.gouv.fr

⇒ C'est **plus simple** que le papier et c'est une démarche ECO-RESPONSABLE

⇒ C'est **plus pratique**

▶ **DELAJ SUPPLEMENTAIRE** jusqu'au 30 mai minuit

▶ **AVIS disponible immédiatement dès la signature pour faire valoir vos droits** (prestations sociales, cantine...) ou **pour vos démarches** (banque, organismes d'HLM...)

⇒ C'est **entièrement sécurisé** : un courriel de confirmation vous sera adressé dès la déclaration terminée

**Sur impots.gouv.fr
votre déclaration est guidée par une aide en ligne**

En 2016, 175 512 habitants du Loiret ont déclaré en ligne soit 47 % des foyers fiscaux

**N'ATTENDEZ PLUS FAITES COMME EUX
DECLAREZ EN LIGNE SUR IMPOTS.GOUV.FR**